

Compte-rendu de l'audience IA du 10 juillet 2024

Le SNUDI FO 53 a été reçu par les représentants de la DSDEN 53, mercredi 10 juillet, afin d'aborder plusieurs points. La délégation était composée de Sébastien Touzé, Cécile Pichon et Evelyne Le Fellic. Pour l'administration : Laurent Drault (IEN adjoint à la Dasen), Marc Vauléon (secrétaire général), Karine Bellanger et Thierry Vinot (PRHAG)

Mouvement départemental : Recours

Lors de cette entrevue, nous avons abordé tous les dossiers individuels confiés au syndicat, obtenant des explications pour tous.. Le compte-rendu a été fait à chaque collègue concerné. Les dossiers défendus par le SNUDI-FO 53 ont notamment permis de mettre l'accent sur des imprécisions de la circulaire mouvement quant aux "postes à compétences particulières" et "postes à profil". Ce manque de clarté renforce encore le caractère arbitraire de ces postes profilés et l'inégalité de traitement des personnels qu'ils entraînent. Par ailleurs, l'administration confirme la totale opacité de ce système, indiquant même que la commission est totalement interne, n'ayant ni à communiquer les détails des conclusions ni sa composition. Parfois les IEN ne sont même pas consultés ! Bien qu'opposé à ce système de profilage des postes, le SNUDI-FO 53 a proposé des modifications de la circulaire mouvement afin d'obtenir une plus grande transparence et de mieux défendre les intérêts des personnels. Ces modifications seront prises en compte.

Avec la loi Dussopt de la Transformation de la Fonction Publique de 2019, dans le prolongement de PPCR, les élus du personnel à la CAPD ne peuvent plus assurer la transparence du mouvement. Le SNUDI FO 53 n'a de cesse de revendiquer l'abrogation de cette loi et de demander le retour des prérogatives des CAPD.

INEATS/ EXEATS :

Un seul EXEAT avait été accordé pour un collègue accompagné par le SNUDI-FO et qui a pu intégrer le 22, malgré la difficulté à obtenir des mutations vers les départements bretons. Lors de l'audience, nous avons obtenu un EXEAT supplémentaire, en attente de réponse pour l'INEAT vers le 44. D'autre part, il y a eu 4 INEATS accordés par la Mayenne.

PES :

Pour rappel, grâce à la mobilisation du SNUDI FO au niveau académique, la totalité de la liste complémentaire a été recrutée, soit 80 PES dont 6 en Mayenne. Au final, il y aura donc 31 PES, 28 à plein temps et 3 à mi-temps.

La plupart ont connu assez rapidement leur affectation. Nous avons fait remonter le fait que certaines écoles n'avaient pas été prévenues de ces affectations. L'administration s'est engagée à être plus attentive à cette information l'année prochaine.

Il manquait cependant encore 5 postes. 4 ont pu être connus lors de l'audience : Forcé, Pergaud maternelle à Laval, Montenay, St Fraimbault. Nous attendons les informations pour le poste manquant.

[La liste des autres postes fléchés PES](#)

Questions diverses :

Nous sommes intervenus pour rappeler le nécessaire respect de l'anonymat d'un directeur ayant à faire une FRIP (Fiche de Recueil d'Information Préoccupante), afin de préserver sa sécurité. L'administration en convient et indique qu'il faut signaler toute difficulté et crainte de représailles à son IEN.

Suite au signalement de notre part d'un cas urgent d'absence d'AESH pour un enfant notifié, l'administration nous informe que 21 équivalents temps plein vont être recrutés pour la rentrée, pour le public et le privé. Mais sur ce nombre, 5,6 ETP seront utilisés pour l'accompagnement du temps du midi.

Rappel : depuis la loi du 27 mai 2024, l'Etat prend en charge la rémunération des AESH pendant la pause méridienne...mais ne prévoit pas un recrutement suffisant pour couvrir cette nouvelle tâche et combler les manques. L'année dernière, en Mayenne, beaucoup d'enfants avec notifications MDA n'ont pas pu être accompagnés ou ne l'ont été que très partiellement, malgré la multiplication des mutualisations.

La FNEC-FP FO demande le recrutement de tous les personnels nécessaires au bon fonctionnement de l'école : enseignants, enseignants spécialisés, psychologues scolaires, médecins et infirmières scolaires et AESH. Elle réclame également un statut de fonctionnaire pour ces derniers.

[AESH et pause méridienne : En savoir plus](#)

Enfin, voici les noms des deux IEN (faisant fonction) et nouvellement nommés sur Laval 2 (Valérie Peltier ex CPC) et Laval ASH (Jérôme Michel, ex directeur adj segpa Château-Gontier)

Le syndicat est plus que jamais l'outil indispensable pour être protégé.

VOS DROITS SONT NOTRE SEULE LOI ! SYNDIQUEZ-VOUS !

SNUDI-FO 53, syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne

Bourse du travail – 6 Rue Souchu Servinière, 53000 Laval
Tel. : 0243534226 - 0626159172 – @ : contact@snudifo-53.fr